

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progres.

SITUATION DEMANDEE.

LES personnes qui désiraient avoir une personne fournie de bonnes recommandations, soit dans un bureau de poste, soit dans un greffier, soit dans un autre office, pourraient s'adresser au bureau de la Revue Canadienne.

VOYAGE DE PLAISIR

TOUS LES DIMANCHES à une heure précise.

Le Steamer ST. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Yverness, Dimanche prochain le 7 du courant, et continuera pendant la saison, tous les Dimanches en partant de Montréal à 1 heure P.M., et revenant de bonne heure dans l'après-midi.

LIBRAIRIE CANADIENNE

DE JOHN THOMPSON,

[Ci-devant associé de M. J. B. ROLLAND.]

Rue St. Vincent, No. 19.

ANCIENNE DEMEURE.

LES Soussignés, très-reconnaissant de l'encouragement que leur ont donné les nombreux lecteurs de leur journal, ont l'honneur de leur annoncer qu'ils continuent toujours de publier la LIBRAIRIE, l'IMPRIMERIE et le RELIURE, et qu'ils ont se flatter de l'impression qu'ils ont mise à leur service, l'exactitude et la ponctualité avec lesquelles ils exécutent les ordres qui leur sont confiés, de continuer à mériter leur confiance et celle du public en général.

Année pour répondre à l'encouragement qu'il a reçu de la part de ses lecteurs, il a décidé de publier un nouveau Catalogue de livres à l'usage des Écoles Élémentaires, il vient d'en réduire les prix comme suit:

Table listing various books and their prices, including 'Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien', 'Grammaire des Français', 'Exercice Orthographe mixte', etc.

Abonné de l'Histoire Sainte, l'Histoire de France et de l'Histoire du Canada. 0 10 1

Montréal, 23 juillet 1846.

CHEMIN DE FER

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

LES Soussignés, étant propriétaires de pas moins de CENT CINQUANTE parts, dans le capital de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ont l'honneur de vous annoncer que l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires dans la dite Compagnie, qui sera tenue au BUREAU DE LA COMPAGNIE, No 18, Petite rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-DEUXIÈME jour du courant, à DEUX heures P.M. précises, pour prendre en considération l'état des affaires de la dite Compagnie, et décider sur l'expédition de procéder à la construction du chemin, ou de prendre des mesures pour l'abandonner légal de l'entreprise.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celui qui devait se tenir le 17 courant, dans lequel on a pu voir jusqu'à présent, par rapport aux résultats qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parce qu'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

PROSPECTUS

Collège de St. Jean, Fordham, Cie. de West Chester, NEW-YORK.

CET établissement est situé près du village de Fordham, à onze milles de New-York et à trois de Harlem. Il possède à la fois les avantages d'un air salubre, de la tranquillité nécessaire à l'étude et d'une campagne pittoresque.

Le chemin de fer de White Plains passe le long de la belle pelouse qui s'étend devant le collège, et permet d'y arriver en tout temps; les équipages particuliers peuvent aussi s'y rendre par la route de Harlem et de West Farms.

De vastes bâtiments, d'une construction élégante, sont entourés de promenades, de terrasses et de jardins qui forment le premier plan d'une belle ferme où, les jours de congé, les élèves peuvent se livrer à tous les exercices nécessaires à leur âge.

Le public sait déjà que Mgr. l'Évêque de New-York, a confié cet établissement au P. de la Cie. de Jésus. Leur intention cependant est de ne rien changer aux principes qui ont présidé à sa fondation, et qui ont produit et prospèrent actuelle. Seulement, le nombre des professeurs sera augmenté considérablement, sans enlever toutefois un renouvellement complet de la Faculté.

Les parents, qui honoreront le collège de leur confiance, peuvent être persuadés que leurs enfants recevront, sous le rapport physique, tous les soins que demande leur âge. Les plus jeunes surtout seront l'objet d'une attention particulière. Des Frères, formés à cet emploi par l'expérience de toute leur vie, en seront spécialement chargés.

Le gouvernement continuera à être doux et paternel, sans rien relâcher toutefois de la discipline actuellement en vigueur. Aucun élève ne peut sortir du collège sans être accompagné par un professeur ou un précepteur.

Ceux dont les parents résident à New-York, pourront aller les visiter une fois par trimestre, à moins que des raisons spéciales ne nécessitent une sortie extraordinaire.

Le cours d'instruction comprend l'Hébreu, le Grec, le Latin, l'Anglais et le Français, avec toutes les branches accessoires d'une bonne éducation. Le cours de Mathématiques est complet et accompagné de l'étude de la Philosophie, de la Physique et de la Chimie.

La langue anglaise est la seule en usage dans les classes et dans les récréations; mais les élèves d'origine française trouveront dans la société d'un certain nombre de professeurs une occasion de ne point oublier leur langue maternelle. Un cours spécial de littérature française sera enseigné dans le Collège.

L'Allemand et l'Espagnol s'y enseignent aussi; mais ainsi que pour la musique et le dessin, les honoraires des maîtres sont à la charge des élèves.

L'année scolaire commence le 1er lundi de Septembre, et se termine à la mi-juillet par une distribution solennelle des prix.

Prix de la Pension, etc.

Pension et blanchissage, payables d'avance par semestre. \$200

Honoraires du médecin. 3

Les élèves peuvent se procurer dans la maison les livres classiques, le papier, les plumes et l'encre, ou les faire venir de New-York à leurs frais, s'il le désirent. Une règle expresse défend d'introduire dans la maison aucun livre qui n'ait été examiné par le Président ou le Préfet des classes.

Le trousseau de chaque élève, à son entrée, doit se composer de trois habillements d'été et trois d'hiver, six chemises au moins, six paires de bas, six mouchoirs de poche, six serviettes, trois paires de souliers ou de bottes, un chapeau, un paletot ou un manteau.

Chaque élève doit être aussi pourvu d'une timbale et d'un couvercle d'argent.

Ce Collège ne fait point d'avances pour habillements, à moins qu'une somme équivalente n'ait été déposée entre les mains de l'économe.

On désire que les parents remettent aussi l'argent qu'ils destinent aux menus plaisirs de leurs enfants, pour leur être distribué chaque semaine.

Les parents des élèves qui viennent des pays étrangers ou d'une distance de plus de 500 milles, doivent avoir des correspondants à New-York ou dans le voisinage.

On leur fera parvenir à la fin de chaque semestre un rapport sur les progrès, la bonne conduite et la santé de leurs enfants.

Les lettres doivent être adressées to the President of St. John's College, Fordham, New-York.

AUG. J. THEBAUD, S. J.

7 août, 1846.

Etablissement à vendre.

MAISON, caves et glaciers, cours, jardins, écuries, colombier et autres dépendances au village de la paroisse St. Benoît. Ensemble, ou séparément, plusieurs autres emplacements dans le même village, un verger et diverses prairies, terres et fermes dans la même paroisse. Titres incontestables.

Conditions faciles, une partie du prix exigée comptant le reste payable en neuf ou dix années.

S'adresser sur le lieu à M. Girouard.

St. Benoît, 11 août, 1846.

AVIS.

LA Société ci-devant existante entre HUDON LESTIEUR et ROBILAND, marchands, rue St. Paul, est dissoute de ce jour, de consentement mutuel, entre le dernier et les deux premiers. MM. Hudon et Lestieur, continuent leurs affaires au même lieu.

Montréal, 24 juillet, 1846.

LA BANQUE PEUPLE, AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution, sont notifiés par le présent, qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de 31 PAR CENT (TROIS ET DIXIÈME) a été déclaré et sera payable, et après le 1er SEPTEMBRE prochain. Les livres de transports seront fermés depuis le 16 août courant, jusqu'au 1er septembre prochain.

Par ordre des directeurs, B. H. LEMOINE, Cuisinier.

Montréal, 14 août, 1846.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES propositions seront reçues par le soussigné, en son étude, Grande rue du Faubourg St. Joseph, d'ici au 26 AOUT courant, pour l'érection d'une Maison d'École, soit en Briques ou en Bois, à être bâtie au Coteau St. Pierre, en la municipalité de St. Pierre, paroisse de Montréal, le tout suivant plan et devis.

Par ordre des Commissaires, J. B. HOULE, Secrétaire-Trés.

Montréal, 13 août 1846.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. PROGRAMME D'O'CONNELL ET DES IRLANDAIS.

Le discours de retraite de sir Robert Peel peut faire présenter le genre de concours qu'il peut prêter à ses successeurs. Les déclarations de lord John Russell et de lord Palmerston, la marche qu'ils ont suivie durant la session ne laissent pas d'incertitude sur leurs intentions. L'on a déjà vu l'expression des sentiments des Tories opiniâtres et la manifestation des regrets, des espérances, l'explosion des haines des jeunes protectionnistes. Pour bien connaître tous les éléments et l'ensemble de la politique de l'Angleterre, il faut lire maintenant la lettre d'O'Connell au meeting des repealers irlandais; c'est un véritable manifeste qui a été lu à la Conciliation-Hall, le 28 juin, au moment où M. Smith O'Brien reparaisait au bruit d'unanimes applaudissements.

Le libérateur, avec la confiance que lui donne le bon droit et la force de l'association qu'il dirige, pose nettement ses conditions au nouveau ministère, ou plutôt au peuple anglais; et les principes généraux qu'il établit en fait d'enseignement et de liberté religieuse peuvent être acceptés par nous sans réserve. Il faudrait en outre que nous apprenions de cette grande école irlandaise comment on entretient dans le peuple l'espérance et la foi, comme on le prépare au dévouement qui finit par recueillir le fruit des sacrifices.

Mon cher Ray,

L'Irlande est le champ de bataille sur lequel une autre administration a été mise en déroute et défaite. On a jugé non seulement difficile, mais impossible de continuer à mal gouverner notre cher pays. L'odieuse coercion-bill est annulé, et j'ose prédire qu'aucun ministre futur n'osera proposer pour l'Irlande une loi qui n'oserait point proposer pour l'Écosse et pour l'Angleterre.

Le triomphe des repealers, qui ont quitté Londres pour aller combattre cet autre bill, qui n'atteignait même pas son but, est complet. Il est vrai que nous avons été puissamment aidés par les partis anglais, savoir: lord John Russell à la tête des libéraux, et lord George Bentinck à la tête des protectionnistes, et nous les remercions avec la gratitude de cœurs irlandais.

Mais c'est justice envers les repealers de reconnaître que nous avons tous résolu de mourir dans la chambre des communes plutôt que de laisser passer un bill si inutile et si insultant. Nous étions assez nombreux pour employer des formes parlementaires dans le but d'empêcher le bill de passer.

Sir Robert Peel, étant ministre, a souvent protesté de son impartialité à l'égard de l'Irlande; mais ces protestations, en Irlande, sont devenues un sujet de dérision et de moquerie, quand on a vu sir Robert Peel nommer aux plus hauts emplois civils et judiciaires des hommes qui n'étaient connus que par leur haine et leur mépris pour la religion et les intérêts de l'Irlande. Ces hommes avaient fait tous leurs efforts pour attaquer la religion et diminuer les privilèges et franchises politiques de l'Irlande.

Que les ministres et le parlement anglais ne s'imaginent pas que les Irlandais se laisseront amuser par de vaines paroles; les paroles, les promesses et les déclarations ne signifient rien, il nous faut des faits et des actions.

Voici la 46e année de ce qu'on est convenu d'appeler l'Union législative entre l'Angleterre et l'Irlande: Quelle est la situation de l'Irlande, en des pays les plus riches de la terre, dans cette 46e année?

Je répondrai, non par le témoignage d'un agitateur ou d'un démagogue, mais par des preuves irréfutables. Ma première réponse est:

Qu'il résulte des rapports des commissaires de la loi des pauvres en 1832, qu'en Irlande sur une population de 8,000,000 d'hommes, il y a eu 2,300,000 personnes dans un dénuement absolu pendant une partie de chaque année, et quelquefois durant l'année entière.

Ne devrait-on pas faire tous les efforts imaginables pour mettre un terme à cette misère et ramener la prospérité en Irlande?

Si l'on me demandait quels avantages le rappel de l'Union procurerait à l'Irlande, ma réponse serait prompte et facile, je répondrais:

1o L'abus monstrueux d'une représentation imparfaite de l'Irlande disparaîtrait immédiatement. D'après un calcul de lord Castlereagh, l'Irlande devrait avoir 150 députés au Parlement; d'après ce calcul rectifié, elle devrait en avoir 170. Lors du réforme bill on s'était contenté de 150 membres. Le rappel de l'Union mettrait un terme à cette abus.

2o Le rappel de l'Union donnerait au peuple irlandais une franchise électorale sincère. Aujourd'hui c'est une dérision. Le comté de Cork, que je représente, a 800,000 habitants et il a un peu moins de 1,500 électeurs. Le pays de Galles compte 360,000 électeurs avec une population qui ne dépasse pas de beaucoup celle du comté de Cork. Le rappel de l'Union ferait disparaître ce grief.

3o Le bill de réforme municipal d'Irlande est très-limité dans ses franchises. Les bourgeois électeurs forment un tiers de ceux qui seraient électeurs d'après le bill de réforme municipale d'Angleterre. Le rappel de l'Union nous donnerait une loi de réforme municipale complète.

4o L'établissement de l'église anglicane, qui ne compte pas même un dixième des habitants et coûte des frais énormes imposés par la minorité à la majorité, serait réformé et ramené à des proportions convenables, en respectant toutefois les droits acquis.

Mais voici d'autres griefs à redresser:

1o Un meilleur système d'éducation nationale, en laissant les enfants de chaque religion sous la direction des ministres de cette religion. Une personne d'une religion ne devrait pouvoir exercer aucune influence sur les membres d'une autre religion. Il faudrait appliquer ce principe aux protestants et aux presbytériens, aussi bien qu'aux dissidens et aux catholiques, que toute religion soit libre.

2o Les collèges infidèles, comme on les appelle, devraient jouir de l'égalité des avantages. Des prêtres catholiques devraient diriger l'éducation catholique dans chaque collège; des ministres protestants l'éducation protestante, et de même pour les presbytériens et dissidens.

Mon opinion est que les chrétiens de chaque croyance doivent instruire leurs co-religionnaires, et je suis convaincu que le système mixte conduit directement au défaut de croyance ou à l'indifférence.

d'un autre maître des cérémonies, du sacriste, et du secrétaire, ils demandent son consentement à l'élection; le cardinal doyen lui dit: *Acceptas-ne electionem de te canonice factam in summum pontificem?* Aussitôt le consentement obtenu, tous les petits baldaquins placés sur les sièges occupés par les cardinaux s'abaissent; celui du nouveau pape reste seul, et les deux cardinaux placés à ses côtés s'écarteront par respect. Alors le cardinal doyen le prie de faire connaître le nom qu'il veut prendre. Jusqu'en 1099, les papes conservaient leur nom de baptême; mais le pape nommé cette année-là s'appela Pierre; et il ne voulut pas porter le nom sacré donné par le Christ au saint apôtre, il prit celui de Sergius IV. Depuis, les papes ont toujours pris un nouveau nom en montant au Saint-Siège. Ce nom prononcé, le nouveau pape est revêtu des habits du souverain pontificat: les bras blancs, les souliers de velours rouges à la croix brodée d'or, la soutane blanche, la ceinture à glands d'or, le rochet de dentelle, la mousette rouge bordée d'hermine, la petite calotte blanche et l'étoile rouge. Le pontife prend place dans un riche fauteuil placé sur le marchepied, et reçoit la première adoration de ses frères cardinaux. A genoux, ils baissent le pied et la main du vicario de Jesus-Christ qui, les relevant, leur donne le double baiser de paix.

Le cardinal camerlingue passe au doigt du pape l'anneau du pêcheur, que St Simeon confia ensuite au maître des cérémonies, chargé d'y faire graver le nom nouveau du successeur de saint Pierre. On annonce l'élection au peuple, qui répond par des cris de joie; les trompes qui stationnent sur la place font des décharges de monnaie, les tambours battent aux champs, les clairons éclatent, le canon du château Saint-Ange retentit, les cloches de toutes les églises font monter dans les cieux leurs chants d'allégresse: on a ouvert les portes du conclave. Cependant, le nouveau pontife admet au baise-main des pieds: le majordome, le maréchal, les concubines, les employés du conclave, puis les prélats proposés à la garde des tours, et enfin ses parents, ses amis, les seigneurs romains, les membres du corps diplomatique, la foule des filles qui se précipitent pour les contempler. Arrivé dans la petite salle des parements (*de' paramenti*), le pape prend la mitre d'or et la crosse d'argent, entre dans la chapelle, prie, s'assoit sur le coussin préparé au milieu de l'autel, où il reçoit la deuxième adoration des cardinaux qui baissent ses pieds, sa main, sous la frange de la chape, et reçoivent de lui le double baiser. Sa Sainteté, élevée sur la sedia, précédée de la croix et des chœurs de la chapelle papale, qui chantent l'*Ecce sacerdos magnus*, entourée des gardes suisses, accorde de tous les prélats et dignitaires de sa maison et de la cour pontificale est portée à la basilique, à travers la salle royale et par l'escalier royal, et reçoit par le chapitre, sous le portique, au chant de l'hymne: *Tu es Petrus*. Le Saint-Père descend de la sedia devant l'autel du Saint-Sacrement, s'agenouille et prie. On le porte ensuite devant l'autel de la chaire de saint Pierre, qui fait face au grand autel de la Confession. Le pape descend de nouveau, et le nouveau s'agenouille et prie. Puis, assis au milieu de cet autel, il reçoit la troisième adoration des cardinaux, qui la lui rendent, la barrette à la main et le manteau traînant. Le cardinal doyen, ayant le premier fait son obédience, entonne le *Te Deum*, après lequel le pontife, debout, la tête inclinée, bénit solennellement, pour la première fois le peuple dont les flots montent la basilique. Dans la soirée, les cardinaux restent dans leurs palais: toute la nuit et les deux suivantes, de magnifiques illuminations, d'immenses feux de joie éclairent les rues de Rome.

Le nouveau bill sur les céréales a été mis à exécution en juillet. La quantité de blé sortie des entrepôts pour être mise en consommation a été immense. On a calculé que jusqu'à ce jour il a été payé comme droits sur le blé et la farine la somme de 150,000 livres sterling (3,750,000 francs), et le droit proportionné au prix qui, d'après les dernières mercuriales, est de 58 shillings 6 pence (73 fr. 20 c.), n'a été fixé qu'à 5 shillings (6 fr. 25 c.). A Hull, on a retiré de l'entrepôt environ 75,000 quarters de blé, 4,000 d'avoine, 8,000 d'orge, et 1,300 de pois. Les prix sont restés assez fermes et on ne craignait pas qu'ils diminuassent sensiblement. Cependant à Liverpool l'ouverture des entrepôts qui ont été très remplis depuis plusieurs mois a produit une baisse d'environ 10 shillings par quarter de blé, et de 6 shillings par barrel de farine. Mais il est probable que cela provient d'une panique momentanée. L'importation du Canada et des Etats-Unis est très considérable; mais toutes les expéditions ont été faites dans la prévision de prix beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont actuellement. Il faut donc espérer que lorsque l'embarras existant sera épuisé, les prix reviendront à leur taux, et qu'ils n'auront rien d'alarmant pour les producteurs indigènes, tout en étant très avantageux pour les consommateurs.

France.— Une horrible catastrophe, lamentable épisode ajoutée à l'histoire des chemins de fer, est venue cette semaine prendre la place des nouvelles politiques, et nous fait même oublier un instant l'agitation et la polémique électorale. Il y a huit jours, à l'heure même où nous écrivions notre bulletin, un convoi de 26 voitures, conduit par deux locomotives, venait de quitter la station d'Aras sur le chemin de fer du Nord, et se trouvait à la hauteur de Fampoux, à l'endroit où le chemin traverse une ancienne tourbière, transformée en marais par les extractions qui ont eu lieu. La machine s'arrêta à un lieu, non point à la tête, mais au quart à peu près du convoi, les chaînes d'attache se sont brisées en quatre endroits, et 13 voitures pleines de voyageurs ont été culbutées, dévastées, précipitées au bas du remblai dans une tour d'eau d'une assez grande profondeur. Ce n'est ici le lieu d'entrer dans aucun détail de nommer les personnages de distinction et de haut rang, qui ont échappé au désastre; mais 174

vénement est trop grave, et occupe une trop grande place dans les préoccupations de tous les esprits pour que nous ne nous y arrêtons pas un instant. Comme toujours, on en avait fait exagérer les conséquences. On parlait de 30 à 40 morts, d'un plus grand nombre de blessés. Le nombre des victimes n'est heureusement que de 14 à 15 personnes.

Faits Curieux.

* MONDE-CHEVAL.— A propos des courses de chevaux, le *Journal d'agriculture pratique* raconte une anecdote qui caractérise le monde-cherai inférieur. Tom Hays, prince des entraîneurs, a mis, il y a peu de temps, ses deux filles en pension à Lisieux. Il a fait dernièrement un voyage dans la cité normande.— Eh bien! lui dit, au retour, un de ses amis — vous les avez eues chères belles. Sont-elles bien? — Bien, bien, parfaitement bien, répond l'entraîneur avec un sourire de bonheur paternal.— Ont-elles empuilé? Font-elles des progrès? — Oh! beaucoup; elles profitent beaucoup, les petites. Elles se mouvaient bien, le terrain est excellent pour elles.— Beau pays, belle campagne, des herbes comme ceux de l'Angleterre.— S'amuse-t-elles un peu? — Oh! beaucoup beaucoup, j'ai passé deux jours à les voir jouer.— Elles ne regrettent pas Paris?... — Paris! Non, elles sont nées à Rouen, chez M. Fould.— Qui ça? — Mes à Rouen?... — Mes pouliches.— Quelles pouliches? — Mes pouliches que j'ai mises à l'écurie à Lisieux.— Mais Tom, mon ami... vous demandez des nouvelles de vos filles?... Ah! les enfants, je n'ai pas eu le temps de les voir.— Tom était resté deux jours à Lisieux à regarder sur ses pouliches, sans trouver le temps de visiter ses jeunes filles.

* UN CHEVALIER D'OR.— Il existe à Meaux une femme appelée Coquillon, dont un journal raconte ainsi l'histoire singulière: « Jeune fille, elle méprisait les occupations de son sexe et les plaisirs de son âge; à sept ans elle prit les habits de garçon, qu'elle conserva jusqu'à son retour de l'étranger. Elle travailla dans les cuisines comme bûcheron jusqu'à dix-sept ans, époque à laquelle elle s'engagea dans un régiment de chasseurs formé à Melun. Elle partit alors pour l'armée de Sambre-et-Meuse, s'attacha à Dumouriez, et passa à l'étranger avec lui. Incorporée dans les dragons impériaux autrichiens, elle servit sept ans, et se distingua dans plusieurs rencontres; elle reçut à la fin un coup de pistolet, dont elle porta encore les traces. Enfin, après huit années de service dans la cavalerie, pendant lesquelles elle était parvenue à acheter son sexe, elle fut reconnue et par conséquent congédiée; elle n'en resta pas moins au service: son chef d'escadron pendant trois autres années, puis elle épousa le nommé Coquillon, qui servait dans le même régiment. Profitant de l'amitié accordée aux émigrés, elle entra en France avec son mari, et vint se fixer à Meaux. »

BIZARRERIES, HABITUDES ET GOUTS SINGULIERS DE QUELQUES PERSONNAGES CELEBRES.— Eschyle avait toujours une pointe de vin lorsqu'il écrivait ses tragédies; Alcece et Aristoplane ne composaient également que dans l'ivresse; Bacon, Milton, Warburton, Alfieri avaient besoin, pour travailler, d'entendre de la musique, et Bourdaloue exécutait un air sur le violon avant de se préparer à écrire un sermon; Thomas restait couché pour composer ses *Eloges*; Cornelle, Malebranche et Hobbes travaillaient le plus souvent dans l'obscurité, tandis que Mézeray allumait sa chandelle en plein jour; Cujas écrivait toujours par terre, couché sur le ventre; Gauthier composait en marchant, Casu en jouant aux cartes tout seul sur son lit; Descartes, comme Leibnitz, pratiquait la *méditation horizontale*; Passeron aimait un coq dont il parle dans toutes ses poésies; Saint-Evremond et Crébillon s'entouraient pour travailler de chiens et de chats; Juste-Lipse ne se pouvait séparer d'un chien nommé Saphir auquel il fesait boire du vin; Bayle avait des convulsions, lorsqu'il entendait le bruit que fait l'eau au sortant d'un robinet; Spinoza dépensait environ de cinq à six sous par jour pour sa nourriture; Buttner, naturaliste et philologue, ne faisait par jour qu'un seul repas qui lui coûtait trois sous; l'astronome Lalande affectait de manger avec délices des araignées et des chenilles, dont il portait toujours provision dans une Bonbonnière; Marcantonio, musicien, s'asseyait, pour composer, à une table chargée de chapons rôtis, de cochons de lait rissolés et de saucisses fumantes; Gluck faisait transporter au milieu d'une prairie son clavier et quelques bouteilles de Champagne; tout au contraire, Sarti ne pouvait travailler que dans une salle immense, voutée, obscure; Salieri avait besoin, pour exciter son imagination, de se promener à pas pressés dans les rues les plus encombrées de foule; Haydn, comme Beethoven, se mettait en grande toilette des pieds à la tête, se rasant et se peignant; Mehul plaçait sur son piano une tête de mort, et Haendel une bouteille de vin; l'abbé de Saint-Martin se couvrait le chef de neuf calottes; le jésuite Gioezzi portait sept bonnets sous une perruque.

COUR D'ASSISES DE LA DROME (VALENCI).— Une amour malheureux, assassinat, suicide. Cette affaire avait vivement excité la curiosité publique. Les circonstances, toutes particulières qui avaient fait d'un honnête cultivateur un grand criminel, avaient excité un intérêt d'autant plus vif que chacun prenait en pitié le malheureux qui venait s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises pour disputer à la justice des honneurs au reste de vie que la providence avait voulu lui conserver, malgré deux tentatives terribles de suicide. Voici les faits: Jean-Fortuné Picard, cultivateur, habitant à La Chapelle-en-Vercors (Drome), et Victoire Samuel, de la même commune, avaient grandi ensemble. Arrivés à cet âge où les jeunes gens songent d'ordinaire à se marier et où le cœur commence à parler, Picard se montra très-assisé près de Victoire. En 1842, il demanda la main de Victoire. Celle-ci y consentait, mais les deux familles s'opposèrent à ce que selon les vœux des deux jeunes gens, les liens du mariage vinrent les unir à jamais. Cependant, en 1844, Picard, réduisant aux sollicitations et aux exigences de sa famille, épousa en quelque sorte malgré lui, Léontine Borel qui mourut en couche laissant un enfant de quelques mois. La passion de Picard pour Victoire Samuel se réveilla bientôt avec une grande violence; une seconde demande fut repoussée et la jeune fille devint la fiancée d'Ysidore Ritton.

Les publications du mariage étaient fixées au 15 février. La veille, vers sept heures du soir, Picard, après avoir écrit son testament et une lettre d'adieu à ses amis, se rendit, armé d'un fusil double et d'une canne à épée, au hameau de Dubanneux; et tandis que la jeune fille était en prières, à genoux auprès d'une fenêtre fermée par un treillis en fer et un vitrage, Picard déchargea sur elle son arme, et Victoire tomba mortellement atteinte. Picard ne voulut pas survivre à Victoire, il se tira dans la gorge un coup de fusil chargé à balle; le coup enleva la mâchoire, la bouche et le nez de ce malheureux; Picard, malgré cette horrible mutilation, conserva assez de force et d'énergie pour briser son fusil, et pour se traîner à une demi-lieue de là, dans son domicile, laissant derrière lui une longue traînée de sang. Arrivé à sa maison Picard, parvint à monter sur le toit élevé de deux étages, d'où il se précipita: il se brisa le bras gauche et la jambe droite, il vivait encore, la mort ne voulait pas de lui, on le trouva expirant. C'est alors qu'une lettre écrite par Picard à un de ses amis, Daniel B. Miller, vint révéler les faits que nous venons de raconter, voici cette lettre qui est assez curieuse pour que nous la reproduisions.

« A la Jarjutte, le 14 février 1846.
« Mes chers amis,
« C'est une nouvelle à vous apprendre que de vous dire que je dois mourir ce soir; vous savez bien que c'est une chose qu'il nous faut tous faire: ce n'est pas un avantage bien puissant que de pouvoir rester dix ans de plus; il n'y en a guère qui désirent la fin de leur carrière; mais moi, l'amour m'y appelle, et je ne peux reculer aux serments que nous avons jurés devant la croix de Dieu, tenant un crucifix à la main. Nous nous étions jurés « un amour qui ne devait se rompre qu'avec notre vie. Bientôt, il est nuit: il me faut « fini.
« Adieu, chère jeunesse; adieu, Daniel; en te quittant je t'embrasse de tout mon cœur; et penche la tête, tu entendras encore battre mes sens, qui meurent de regret de te quitter.
« Allons, je t'attends là-bas; viens-m'en trouver quand tu y descendras, et tu me trouveras entre les bras de Victoire. Fais présent de cette lettre à tous mes amis, et dis-leur que mon courage m'abandonne et que je ne peux plus vivre. Je suis, allons, mon ami, adieu ta vie et prolonge les plaisirs.
« Je vous salue tous pour la dernière fois,
« Fortuné PICARD. »

Pendant plusieurs mois les médecins désespèrent de la vie de Picard, enfin la science et la nature triomphèrent, sa guérison fut sinon complète, du moins probable; il put supporter le transport, et il fut traduit devant la cour d'assises de la Drome. Sous l'accusation de meurtre avec préméditation. On entend quelques témoins qui ne font que reproduire les faits que le lecteur connaît, et leurs dépositions ainsi que celles de la famille de Victoire Samuel, sa mère, son père désolés, sa jeune sœur, sont accueillies par un constant intérêt. Picard ne nie aucun des faits que nous venons de raconter; il ne manifeste qu'un regret, c'est de n'avoir pu réussir dans ses tentatives de suicide.

Après le résumé des débats, le jury ayant rapporté un verdict d'acquiescement, Picard a été mis immédiatement en liberté.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 18 AOUT, 1846.

La situation du Pays.

LA CRISE MINISTÉRIELLE CONTINUE.— MÉCONTENTEMENT GÉNÉRAL.— OPINION DE L'HON. JOHN NELSON LE DOYEN DE LA PRESSE ANGLAISE EN CANADA SUR LA SITUATION DU PAYS.— UNE NOUVELLE TENTATIVE INFRUCTUEUSE DE REPLATRAGE MINISTÉRIEL. Au calme plat, qui régnait dans notre monde politique, vient de succéder une certaine agitation. Depuis tantôt 3 mois tous les journaux anglais ont fait circuler des rumeurs que des ouvertures avaient été faites à des hommes appartenant à la population canadienne-française, afin de les engager à joindre l'administration actuelle et à prendre part au gouvernement; que ces tentatives et ces ouvertures avaient été infructueuses; que les chefs du parti canadien n'étaient pas raisonnables; qu'ils demandaient beaucoup plus qu'ils ne pouvaient prétendre obtenir et que par conséquent, il n'y avait qu'eux et eux seuls qui fussent responsables au pays de l'état actuel des choses. Ces rumeurs que l'on répétait à l'envie afin d'élever contre nous et nos chefs les plus méchants préjugés avaient aussi pour but de calmer le mécontentement général exprimé de toutes parts par l'opinion publique contre le système actuel, et son existence illégale et inconstitutionnelle. C'était un moyen comme un autre de justifier la situation anormale dans laquelle le chef actuel du ministère se trouvait placé vis-à-vis le pays. En effet, les résultats de la politique que nous a léguée Lord Metcalfe et qu'on semble vouloir continuer, ont répandu dans tout notre corps social un manque de confiance, un malaise une inquiétude bien propre à alarmer. Les milleur,

amis du gouvernement, ses partisans les plus zélés n'ont pu voir, sans indignation les fautes et les erreurs du cabinet actuel et les dangereux effets de sa politique. C'est si bien le cas que la vieille Gazette de Québec rédigée comme on sait par Phou. John Neilson le doyen de la presse anglaise du pays, disait dans un de ses derniers numéros.

« Tout le monde admet que notre gouvernement provincial est dans un état de faiblesse et de désorganisation telle, qu'il est incapable de faire fonctionner les lois et de pourvoir au bien être général, buts pour lesquels les gouvernements sont institués et entretenus aux frais du peuple. »

Comment en serait-il autrement? Il est dans l'esprit et la lettre de notre gouvernement constitutionnel, des règles qu'il faut suivre et qui doivent nous guider; ces règles on les dédaigne et on les foule aux pieds; on veut gouverner hors la loi, bon gré, mal gré, avec ou sans les partis, suivant les intérêts du moment. Tous les droits des sujets sont envahis, méconnus; la corruption et l'intrigue sont les seuls instruments dont on veut se servir. Faut-il s'étonner aujourd'hui des résultats d'un pareil système? M. Draper lui-même doit en sentir tout l'odieux. C'est ce qui l'aura engagé à tenter un replatrage ministériel. La crise est arrivée à son paroxysme; la population entière veut en voir la fin, et certes elle doit être convaincue que le cabinet actuel est indigne de sa tâche et de la confiance publique.

M. Draper avoue franchement qu'il a besoin de l'appui de la majorité Bas-Canadienne; il sent que sans cet appui, son administration ne peut avoir qu'une existence faible et précaire. Quels moyens prend-il pour amener une coalition entre son parti et celui que représente l'opposition. S'adresse-t-il à nos chefs constitutionnellement pour organiser cette partie du cabinet qui représente le Bas-Canada? Non; il s'adresse encore une fois à M. Caron!

M. Caron monte à Montréal et fait à M. Morin la même proposition, qu'il fit autrefois à M. La Fontaine. Cette proposition consiste à accepter de M. Draper, la part qu'on veut bien nous faire, dans les conseils de la province, ou en d'autres termes: M. Caron devait être président du conseil, et M. Morin secrétaire-provincial.

Comment M. Caron, dans la position qu'il occupe vis-à-vis l'opposition libérale et ses compatriotes, après sa fameuse correspondance avec M. La Fontaine, a pu encore une fois se mêler dans de pareils affaires, c'est ce que nous étions en droit de nous demander. C'est ce que nous étions en droit de nous demander de ses torts envers ses compatriotes? Croit-il encore les servir, en se faisant l'instrument du pouvoir, en cherchant à les diviser? Ou bien M. Caron ambitionnerait-il la place que M. Viger vient de laisser vacante et que M. Morris n'occupe que temporairement? Nous croirions plutôt à cette dernière hypothèse. Il faut qu'il y ait chez le président du conseil législatif un bien grand amour de la gloire et des grandeurs pour le porter à s'aventurer de nouveau sur le terrain glissant de la politique, où il a fait déjà une si triste figure.

La tentative réactionnaire est complètement déjouée; Phou. A. N. Morin a repoussé l'offre qui lui fut ainsi faite de prendre sa part de l'héritage de MM. Viger et Papineau. C'est assez de honte sur des noms Canadiens. Le grand parti libéral qui se compose de la majorité du Bas-Canada est plus uni que jamais; il a encore présent à la mémoire les nobles paroles de son chef, l'honorable L. H. La Fontaine, lorsque M. Caron lui fit une proposition semblable à celle qu'il vient de faire à Phou. A. N. Morin.

« Ce que l'on vous propose est une répudiation du principe de la responsabilité, en tant qu'il s'agit de son application au Bas-Canada. Puisque M. Draper admet que la section Bas-Canadienne du ministère ne représente pas le Bas-Canada, pourquoi la maintenir? Pourquoi, suivant vos principes, ne pas former une nouvelle administration pour le Bas-Canada, à l'aide de quelqu'un qu'on chargerait constitutionnellement de le faire? Une administration ainsi formée serait forte de l'influence que lui donnerait l'appui de la majorité de nos représentants, serait prévaloir cette influence légitime dans les conseils, et en retour donnerait au pays toute la garantie qui résulte nécessairement du contrôle qu'exercerait sur elle l'opinion publique. C'est alors et alors seulement que vous pouvez vous flatter d'avoir dans une administration, pour faire usage de vos propres termes, « des personnes disposées et capables de soutenir nos intérêts. »

J'en viens donc à une conclusion sur laquelle vous ne pouvez pas vous méprendre. C'est qu'en fait d'administration, le Bas-Canada doit avoir ce qui est accordé à l'Haute-Canada; rien, de plus, mais aussi rien de moins. Mais l'on vous dit: nous voulons seulement nous adjoindre quelques Canadiens comme Canadiens-français. De ce moment, ceux qui entrent ainsi au ministère y est et non par suite d'un droit constitutionnel, non par l'action de l'opinion, de leurs compatriotes, mais uniquement par suite de la faveur, du bon plaisir d'un gouverneur. De ce moment, l'expérience nous l'apprend, ils sont sans influence; ils ne sont plus des agents libres, ils ne sont que des instruments entre les mains de ce gouverneur, pour faire mal comme pour faire bien.

Nous publions aujourd'hui à l'exclusion d'autres matières, l'article suivant du *Courrier des Etats-Unis*. Nos lecteurs apprécieront, comme nous, la franchise et l'impartialité du *Courrier*.

LOI IMPORTANTE POUR LE CANADA.— L'AVENIR DE CE PAYS. — SON CLERGÉ.

Au nombre des mesures votées par le congrès, il en est une que nous avons publiée de

mançonner et qui n'est pas la moins importante sur toutes au point de vue commercial et politique. On sait qu'il avait été voté par le dernier congrès un bill qui avait pour but de favoriser le transit par les Etats-Unis des marchandises étrangères destinées au Canada, en autorisant le remboursement ou drawback des droits payés à l'entrée de ces marchandises. Le dernier congrès a voté un autre bill qui accorde le même privilège de remboursement aux marchandises que les Canadiens expédieront par terre ou par eau, à travers les Etats-Unis, quel qu'en soit la destination. Ces marchandises, après avoir préalablement payé les droits d'entrée dans les douanes des villes frontières du Canada, pourront rester un an sur le territoire américain, avant de purifier leur privilège de drawback. Cette seconde mesure est le complément de la première, elle ouvre une porte de plus au commerce canadien, au moment où l'Angleterre lui ferme en quelque sorte la sienne par sa nouvelle réforme fiscale. L'effet de cette politique habile du cabinet de Washington ne saurait être douteux.

Et puisque nous sommes amenés à parler du Canada ceci nous est une occasion toute naturelle de mentionner l'agitation causée dans la presse canadienne par nos dernières réflexions sur l'avenir de ce pays et sur la minorité qui forme une opposition exceptionnelle à la réalisation de cet avenir. Nous avons été accusés d'avoir commis une grave erreur, disons plus une grave injustice à l'égard du clergé Canadien. Voici la réponse que nous a faite la *Revue Canadienne* de Montréal, et que nous ne pouvons nous dispenser de reproduire:

(Suit l'article de la *Revue Canadienne*.)

Les observations de la *Revue Canadienne* sont formulées d'une façon trop courtoise et portent trop le cachet d'une conviction consciencieuse et indépendante pour que nous ne les ayons pas reproduites, lors même que le correspondant auquel nous devions nos renseignements sur l'esprit du clergé canadien ne nous eût pas écrit lui-même, avec une noble franchise, qu'il avait donné une fautive interprétation au mandement de l'évêque de Montréal contre les sociétés secrètes. Voici, en effet, ce que nous dit ce correspondant: « Les journaux canadiens assurent que je me suis trompé sur ce point, que le mandement de l'évêque avait en vue les loges franc-maçonniques de la société des *Odd Fellows* et non la société de St-Jean Baptiste. Je le crois, en effet, car les preuves qu'on en donne me paraissent concluantes, et je n'ai qu'un seul désir, celui de vous faire connaître la vérité. Mais si j'ai mal interprété un mandement dont le but n'était point indiqué et paraissait assez obscur, il n'en résulte pas que je me sois trompé sur tous les autres points. Je maintiens tout ce que je vous ai dit et ce que vous avez si d'heureusement déploré, à l'endroit de la jeunesse existant entre le clergé canadien et le clergé français représenté ici par les Sulpiciens. à l'endroit aussi du dévouement sincère ou simulé, dont l'un et l'autre font montre à l'envi envers la domination britannique. La *Revue Canadienne* en représentant le clergé canadien comme converti à la cause nationale et aux idées libérales exprime plutôt un désir qu'une conviction. Les vrais patriotes canadiens, ceux qui veulent la dignité et la liberté intérieure de leur pays, sinon son indépendance complète de l'Angleterre, se sont révoltés le jour où il a fallu choisir entre les principes proclamés par MM. La Fontaine, Morin et sur ses chefs illustres du parti national, et les principes d'obéissance servile acceptés par M. Viger et M. D. B. Papineau.

« Eh bien! sous lequel de ces drapeaux s'est rangé le journal du clergé canadien, s'il n'est mentionné par l'évêque de Montréal, et imité *Mélanges religieux*? Sous le drapeau de Viger-Papineau. Ceci résout la question. Aujourd'hui que ce drapeau a disparu sous la poussière de la réprobation publique, que le clergé canadien s'aperçoive qu'il a fait fautive route, et qu'il veuille rentrer dans la bonne voie, c'est possible, mais j'attendrai qu'il ait donné des preuves indubitables de sa conversion pour y croire. Je ne nie pas qu'il y ait quelques symptômes d'une réaction libérale au sein du clergé. Elle semble être démontrée par le fait suivant, qui prouve en même temps ce que j'ai dit et ce qu'on nie au sujet des rivalités existantes entre les prêtres canadiens et les sulpiciens. L'ar. c. supérieur de ces derniers, M. Quiblier, n'a point été réélu, après quinze années d'élevation à ce poste important. Il avait, il est vrai, décliné le dernier lieu cet honneur, mais parce qu'il savait qu'il ne serait point réélu. Pourquoi est-il tombé? Pour avoir voulu assumer la supériorité sur l'évêché, le rival de son ordre, parce qu'aux yeux d'une minorité libérale il n'avait pas les vues larges et élevées que réclament les lumières du jour. L'homme désigné par l'opinion publique comme son successeur était M. de Charbonnel, auquel vous avez rendu un hommage mérité. Mais on n'a point osé aller jusqu'à lui. On n'a pu ou voulu sortir complètement de l'ornière. Aussi le parti de la routine, je le crains, restera-t-il le plus fort. M. Quiblier, rentré au séminaire, ne s'alliera jamais franchement au parti du mouvement; absolutiste, sans talent supérieur, il s'attachera en maudissant ceux qui l'ont décliné, et continuera à empêcher toutes les réformes sages que le clergé pourrait accomplir. C'est par l'instruction que le peuple arrive à avoir le sentiment de sa dignité et l'intelligence de sa liberté. Depuis quelques années, les Sulpiciens ont commencé à donner l'instruction gratuite dans les villes et à peu de frais dans les collèges; mais ils ne font que la moitié de ce qu'il y a à faire et de ce qu'ils peuvent faire, même avec leur superflu, même en s'abandonnant de leurs privilèges territoriaux que ce qui ne saurait nuire à l'indépendance de cette puissante corporation. Quant à ce que vous avez dit des hommes en place, des seigneurs *fiodaux*, la *Revue Canadienne* n'en dit rien: c'est en reconnaissance implicite de la justice. Elle défend le clergé, le clergé seul. Puisque elle n'a pu avoir fait que lui rendre justice!

Ainsi s'exécute notre correspondant. Nous ne nous prononcions pas entre lui et la Revue Canadienne.

Nous connaissons personnellement tout ce que le clergé catholique du Canada, possède de lumières et de vertus privées; et autant nous avions senti de douleur et d'amertume en apprenant qu'il séparait sa cause et ses intérêts de la cause nationale et des intérêts canadiens, autant nous sommes heureux d'apprendre et de croire que nos informations ont été erronées et injustes envers lui.

Les Mélanges Religieux et le Canadien ont aussi fait de nos réflexions sur l'avenir du Canada le texte de longs commentaires. Mais ce que notre correspondant dit du premier de ces journaux et ce que la Revue Canadienne dit du second nous dispense de tout réponse.

CORRESPONDANCE.

M. l'Éditeur,

De concert avec L. T. Drummond, éboueur, je fus l'avocat de John Brady accusé du meurtre de Samuel O'Rourke, assassiné au township de Greenville, dans le mois de septembre dernier. Après un procès de trois jours, Brady fut acquitté de l'accusation portée contre lui, et tel fut le sens du verdict des jurés rendu jeudi dernier, devant la cour criminelle de ce district.

Le procès de Brady, accusé du meurtre d'O'Rourke, a été terminé jeudi soir par un verdict d'acquiescement. Conseils du prisonnier, MM. Drummond et Loranger.

Vendredi, Michel Lambert, accusé d'avoir tué un nommé St. Thomas, est trouvé coupable d'homicide au second degré (Manslaughter).

Le procès de Lamontagne et Hanfield est fixé au premier jour du prochain terme.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

VENTES D'IMMEUBLES

VENTE IMPORTANTE PAR LE SHERIFF. LUNDI, le 24 août, sera vendu par le Bureau du Sheriff, à la vente publique, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu WILLIAM WALKER, éboueur, avec l'usufruit dans le village de la Baie du Nouveau Marché, savoir:

1. Un lot de terre irrégulière, de 32 pieds de front sur la rue St. Paul, sur 79 pieds de profondeur avec le droit de passage (7 pieds 10 pouces) jusqu'aux lieux en arrière, avec UNE MAISON EN PIERRE DE TAILLE A TROIS ETAGES (pignon au nord) avec ses dépendances, etc., etc.

2. Un petit morceau de terre entre l'lot ci-dessus et le lot 3 ci-dessus, mesurant 11 pieds 10 pouces sur la ligne de la rue St. Paul, avec l'usufruit des pignons adjacents; réserve faite du droit de passage (7 pieds 10 pouces) sur les lieux en arrière, en faveur des lots 1 et 3.

3. Un lot adjoint au précédent, de 65 pieds sur la rue St. Paul, sur 143 pieds de profondeur, avec le droit de passage ci-dessus réservé, avec DEUX MAISONS EN PIERRE DE TAILLE A TROIS ETAGES (récentement occupées comme Messes Houtières (officières), avec rangée d'écuelles, remises, etc., etc. Le tout plus amplement décrit dans la Gazette Officielle de Québec.

Pour plus amples particularités s'adresser à MM. MERRITT et BATHURST ou à M. J. COVAT, agent pour les exécuteurs.

Montréal, 10 août 1846.

A VENDRE

Le 19 août courant. A la porte de l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame de Montréal, après trois ordes pendant trois Dimanches consécutifs, à l'usage du Service Divin du Matin. UN EMPLOIEMENT dépendant de la succession de feu Dame Marie Julie Hubert, épouse en premières noces de feu Jean-Baptiste Bisson et en secondes noces de feu Charles Mathieu, et sis situé au Faubourg St. Antoine de la cité de Montréal, de la contenance de quarante-trois pieds de front sur la rue St. Antoine et trente-six pieds en arrière et cent douze pieds de profondeur, tenant par devant à la rue St. Antoine, d'un côté à M. Joseph Dupéroux, de l'autre côté à une ruelle privée et par derrière aux héritiers Bisson, avec UNE MAISON en pierre à deux étages, remises, écuries et autres dépendances dessus construites.

Pour les conditions qui seront énoncées lors de la vente, s'adresser à M. Bélair, rue St. Denis, ou au notaire sousigné en son étude, rue St. Joseph, No. 3.

C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 14 août 1846.

SALE DES ODD FELLOWS

GRANDE EXHIBITION DE PEINTURES DE R. WINTER, DANS LE STYLE D'AGUERRE. OUVERTE TOUS LES SOIRS, et continuée jusqu'à avis ultérieur.

1-CATHEREDRALE DE MILAN. 2-CRUCIFIEMENT. 3-SAINT SEPULCHRE. 4-FESTIN DE BALTAZAR.

Admission, 2s. 6d. Les portes seront ouvertes à sept heures et demie et le spectacle commencera à huit heures ET DEMIE précises. Exhibition pendant les jours MERCREDI et SAMEDI après midi, commençant à 3 heures P. M.

Pour plus amples particularités, voir le Programme. Montréal, 25 Juillet 1846.

ECOLE COMMERCIALE DE BONSECOURS

L'ECOLE COMMERCIALE de Notre-Dame de Bonsecours s'ouvrira MARDI le premier de Septembre prochain.

H. C. SHARINO. Montréal, 14 août.

INSTITUT CANADIEN

LES Membres Actifs de l'Institut Canadien, sont priés de se rendre JEUDI prochain à la salle ordinaire des séances, rue St. Gabriel, pour affaires importantes.

A. G. LAJOIE, Président. 18 août.

AVIS

LES personnes qui désirent contracter avec le D^r LARAU DE TRAVAUX PUBLICS pour fournir du BOIS SCIE, pour le chemin de pontage de Granby à Chambly, pourront louer plusieurs moulin à Scie et des pouvoirs d'eau dans la paroisse St. César, Seigneurie Debarthz, en s'adressant au Bureau Seigneurial au dit lieu de St. César.

Montréal, 18 août 1846.

ETAT des arrivages et tonnages des Port de Québec, pour les années 1845 et 1846, jusqu'au 7 août.

1845-988 vaisseaux 364203 tonneaux. 1846-786 " 291065 tonneaux.

Moins cette année 197 73134 FORSYTH & BELL.

NOUVELLE MARITIME.

Le navire de Sa Majesté Belleisle est arrivé le 29 du mois dernier à Halifax, en 8 jours de Québec. Et il est reparti le 3 du courant pour Québec, avec la brigade de carabiniers. L'on peut s'attendre à le voir rentrer dans ce port de jour en jour. L'on suppose qu'il s'en retournera avec le 60 régiment d'infanterie et le restant du 140 régiment.

Naissances.

En cette ville, le 17 courant, la dame de M. Louis Siméon, a mis au monde une fille.

Matinages.

A Ste. Marie de la Beauce, le 30 du mois dernier, par le révérend Messire Provancher, vicaire de cette paroisse, M. Jean Crépault, Régent de l'Ecole Modèle de l'Institut, fils du feu P. Crépault, en son vivant Pilote de Saint-Jean, Isle d'Orléans, a demiselle Marie Adélaïde Letarte, fille aînée de M. Fr. Letarte, charbon de Québec.

Mardi le 11 du courant, à Ste. Anne de la Pêrre, par M. Joseph Bailey, vicaire des Trois-Rivières, M. Michel De Poy, marchand de cette ville, a demiselle Emilie, seconde fille de M. Guillaume Bailey, de Ste. Anne.

Deces.

En cette ville, le 14, Alexander Skakel, cer., L. L. Dr., âgé de 71 ans, ancien et respectable citoyen de Montréal.

En cette ville, le 15 du courant, à l'âge de 3 mois et 15 jours, Joseph Marie Alphonse, enfant de M. Félix Janotte.

Au pied du courant Ste. Marie, le 15 Antoine Clotaire, enfant de M. Dr. Dorion, âgé de 4 ans.

A Radon, subitement, le 10, à l'âge de 81 ans 5 mois et 21 jours, M. Charles Payet dit St. Amour, après 50 ans mariage. Il laisse une veuve âgée de 79 ans, 18 enfants et 108 petits enfants. Il eut jusqu'au dernier moment l'usage de ses facultés et même la veille il avait fait à pied plusieurs milles.

A L'aprèl, après une longue maladie, M. Jos. St. James dit Beuvault, âgé de 77 ans. Ses belles qualités l'avaient fait estimer de tous ceux qui le connurent. Il laisse pour héritier sa femme, une épouse à laquelle il était marié depuis 50 ans et 7 mois, 3 enfants et grand nombre de petits-enfants et arrière-petits-enfants, qui ne l'oublieront point.

A St. Hyacinthe le 15 courant, Louis Hypolite Emille, enfant de F. E. Leclerc Eculier âgé de 19 jours.

VENTES A L'ENCAIN.

LUNDI, le 24 du courant, sera vendus par Encaïn Public, à la ce de ce jour à 11 h. n. No. 28 rue St. Antoine, Faubourg St. Antoine, tous les MEUBLES DE MENAGE et effets appartenant à la succession de feu DAVID MILLER, cer., Notaire Public, consistant en Tables, Chaises, Couchettes, Lits de Plumes, Tapis, Poêle de cuisine et autres, Linge et Hardes.

Une petite collection de Livres. La Vente à DIX heures. H. S. PORTEOUS, Curateur. 18 août.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

Le conseil de la ville de Montréal a décidé d'acheter un terrain pour y élever un monument à la mémoire de Sir John A. Macdonald.

VENTES par ENCAN.

Par John Leeming-VENTE,

Par ordre des Exécuteurs Testamentaires, DE MAISONS ET TERRAINS TRÈS DÉSIRABLES.

Le Soussigné a reçu instruction, des Exécuteurs Testamentaires de feu JOSEPH FREDERICK HERTZ, de vendre par Encan, sur les lieux MERCEDES, le 19 Août prochain.

Une MAISON en brique à deux étages et un TERRAIN situé dans la Grande Rue du Faubourg St. Laurent, maintenant occupé par Mr. J. ADAMS, marchand épicer. Cette propriété possède tout ce qu'il faut pour une Maison de Commerce, ayant Magasin et Vitrine en par terre et toutes les dépendances nécessaires, une cour poutée et le tout dans le meilleur ordre possible.

Cette propriété a été commuée, et les conditions seront très-faciles. Un titre incontestable sera donné.

Une MAISON en bois à deux étages et un TERRAIN situé dans la Grande Rue, une MAISON très logeable avec dépendances.

Vis-à-vis la maison ci-haut décrite, occupée par M. Adams, dans la Grande Rue, une MAISON très logeable avec dépendances.

Qu'une autre MAISON en bois dans la rue St. Charles, bornée sur le même lot ci-haut décrit, avec toutes les dépendances. Toutes ces propriétés (excepté la maison de brique) sont commuées. La vente sur les lieux à ONZE heures.

SWORDS HOTEL.

M. SWORD ayant cédé l'Hotel qu'il occupait depuis un grand nombre d'années dans la rue St. Vincent, à M. MICHAEL O'NEIL, ci-devant du City-Hotel, rue St. Paul, il espère que le public voudra bien continuer son patronage à son successeur.

M. O'NEIL sollicite respectueusement le même patronage qu'a été accordé à son prédécesseur. L'expérience qu'il a acquise depuis 13 ans dans ce genre d'affaire lui fait espérer qu'il saura mériter l'encouragement qu'on voudra bien lui accorder.

Les Vins et les Liqueurs seront de la meilleure qualité, et sa Table sera toujours abondamment fournie de ses meilleurs Mets que le Marché peut offrir.

M. O'NEIL saisit cette occasion pour faire ses sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il lui ont toujours accordé au City-Hotel, pendant plusieurs années, et il les invite de lui continuer le même support dans son nouvel établissement, où ils seront servis dans le meilleur goût et à des prix très-modérés.

SARATOGA SPRINGS.

LAFAYETTE HOUSE, BROADWAY, TOUT PRÈS DE L'EMBARCADEUR DU RAIL-ROAD.

J.-B. RICARD, Restaurateur français, dont la maison a été dernièrement incendiée, prévient MM. les voyageurs qu'il vient de monter un autre établissement en face de celui qui a été détruit, et qu'il a réuni dans ce nouvel hôtel tout le confort que l'on peut désirer.

LES POSSESEURS actuels de ces CÉLÈBRES SOURCES viennent de compléter les arrangements suivants afin d'établir entre MONTREAL et le JOLI VILLAGE DE VARENNES une COMMUNICATION RÉGULIÈRE de TOUTS LES JOURS, qui puisse offrir au public et aux voyageurs, désirant visiter les Sources et le Village, toutes facilités possibles de la faire convenablement.

Quitte MONTREAL tous les DIMANCHES à UNE heure P. M., et revient dans l'après-midi. Prix du Passage pour aller et revenir TRENTE SOUS. La semaine le "St. Louis" part pour VARENNES les MARDI et MERCREDI, à 4 heures P. M., Prix TRENTE SOUS.

LE STEAMER DAVID AMES, laisse MONTREAL pour VARENNES tous les JEUDI MATIN, à NEUF heures précises et revient de bonne heure le soir. Prix du passage, pour aller et revenir, QUARANTE SOUS. (Servantes et Enfants moitié prix.)

LES JOURS intermédiaires, c'est-à-dire, les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, UN OMNIBUS

Partira de Varennes dans la matinée et passera dans l'après-midi à cinq heures aux principaux Hôtels de cette ville pour prendre les passagers et les conduire aux SOURCES; Prix pour aller et revenir CINQ CHELINS. (Servantes et Enfants moitié prix.)

Un voyage à cette saison aux SOURCES DE VARENNES situées sur les bords pittoresques du St. Laurent, ne peut qu'être très agréable et très salutaire.

Les personnes qui désireraient passer quelques jours au Village, trouvant là d'excellents Hôtels pour les recevoir. Les possesseurs actuels des Sources, tant en remerciement du public de son patronage passé peuvent passer aujourd'hui, qu'à l'avenir, rien ne sera épargné ou négligé à leur Hotel, pour rendre le séjour des voyageurs et des Visiteurs tout à fait agréable et confortable. Ils ont espéré que leurs efforts rencontreront l'approbation générale.

LUCKIN KENT. Montréal, 31 Juillet, 1846.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montreal.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président. H. Mulholland, L. H. Holton, John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beaubien, L. T. Drummond, H. Judah.

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET que payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de £30 et au-dessus, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessus de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à PHOIS, et dans les soirées des LUNDIS et de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau, JNO. COLLINS, Secrétaire.

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et District de Montreal, No. 46 Grande rue St. Jacques, par le voisin de l'Oratoire Hôtel.

AVIS AUX VOYAGEURS.

HOTEL DU CANADA, RUE ST.-GABRIEL

MME. ST. JULIEN, informe ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le grand salon, qu'elle vient d'introduire à son établissement lui permettent d'offrir tout le confort désirable au voyageurs comme aux pensionnaires résidents.

Indépendamment d'une POSITION CENTRALE, à proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement, la vaste maison (cédant occupé par la Compagnie du Nord-Ouest), a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confortable aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES PARTIES trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES OMNIBUS seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des bateaux-rapides pour le transport des voyageurs et leur bagage.

MME. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu et qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidents).

SARATOGA SPRINGS.

LAFAYETTE HOUSE, BROADWAY, TOUT PRÈS DE L'EMBARCADEUR DU RAIL-ROAD.

J.-B. RICARD, Restaurateur français, dont la maison a été dernièrement incendiée, prévient MM. les voyageurs qu'il vient de monter un autre établissement en face de celui qui a été détruit, et qu'il a réuni dans ce nouvel hôtel tout le confort que l'on peut désirer.

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET LA CHINE AUX ENTREPRENEURS.

LES Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de Montreal à Lachine, sont prêts tout prochainement à offrir le Contrat pour tout l'ouvrage du Chemin, en attendant ceux qui ont l'intention de soumissionner peuvent voir une copie de la Liene et obtenir toutes les informations quant à la qualité et à la quantité de l'ouvrage et des matériaux, en s'adressant au bureau de la Compagnie.

Par ordre FRED. MACCULLOH, Secrétaire.

Bureau de Rail-Road, Montréal, 28 juillet 1846.

A VENDRE,

AUX VOUTES DE J. B. BERNARD, UN assortiment de Chapeaux Français, pour hommes, dans le nouveau goût.

L. DELAGRAVE.

Nouvellement reçus et à rendre à la même place.

Pianos Orgues bien adaptés pour les Eglises; Ornaments d'Eglises, consistant en Robe pour St. Sacrement, Chape pour doct., Croix brisée, Bâtes à Stes. Huides, et Statues de la Vierge en plâtre de deux grandeurs. Une superbe statue de la Vierge argentée.

L. DELAGRAVE.

A vendre à la même place,

Pâtés de Foie gras, Dindes truffés, Truffes en bouteilles, Pointes d'Asperges, Sardines à l'huile, etc. Vins français, en petits quarts de 15 gallons chaque, du do en caisse de 14 douz. de bouteilles. Vins d'Espagne, en quarts de 30 gallons, Vin de Port en pipes, Vinaigre de vin blanc, Champagne en caisses et paniers, de Ruinart père et fils, do do de Moët et Chandon, do do de St. Perry, rosé, do mousseux, de la maison de Florentin Père.

L. DELAGRAVE. Montréal, 21 juillet 1846.

FRED. CARLISLE,

DOREUR,

166. Rue Notre-Dame. 166. MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Miroirs et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoie et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc.

No. 166 Rue Notre-Dame, vis-à-vis Messrs. Gibb et cie.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec rapidité, à des prix modérés. 25 juillet, 1846.

OPPOSITION.

LA LIGNE DU PEUPLE. JUSQU'A nouvel ordre, le Steamer QUEBEC le plus rapide de l'AMERIQUE BRITANNIQUE de Nord partira comme suit:

De QUEBEC, les LUNDIS, MERCREDI et VENDREDI à sept heures P. M.

De MONTREAL, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à huit heures P. M.

Québec 28 juillet. J. WILSON.

Les différents journaux de cette ville et de Montreal voudront bien donner à cet avis trois insertions.—J. W.

PHARMACIE CANADIENNE,

Coin des Rues St. Lambert et St. Jacques, Maison de l'Hon. L. H. LaFontaine, (vis-à-vis le Dr. Nelson.)

ON trouvera constamment à cette Etablissement un assortiment général de DROGUES, REMÈDES A PATENTES, PARFUMERIES INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

Le tout des meilleures manufactures françaises et anglaises. Les ordres de MM. les Médecins et Marchands de la campagne seront exécutés avec le plus grand soin.

Consultation à toutes les heures de la journée. 31 juillet. Ev. TRUDEL, M. D.

Nouvelle Pharmacie.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis. DIRECTEMENT VIS-A-VIS L'HOTEL DONEGANA.

LES soussignés tenant d'ouvrir l'établissement, ci-dessus ont l'honneur d'informer les habitants de Montreal et des environs, qu'ils sont maintenant prêts à leur offrir un assortiment étendu et général de DROGUES, PREPARATIONS CHIMIQUES, MÉDECINES PATENTÉES, PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

d'une qualité à ne pas être surpassée par aucune maison de cette ville, ayant été choisie par le Dr. COTÉ lui-même avec le plus grand soin et aux prix les plus modérés.

Les soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTEIN praticien homéopathe, de Montreal.

Les médecins aussi bien que les marchands de Drogues en général voudront bien venir voir et juger par eux-mêmes: les soussignés étant déterminés à ne rien négliger de leur part, pour satisfaire en toute matière ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage.

Le Dr. COTÉ a son bureau voisin de la Pharmacie où il sera constamment assis afin de recevoir les patients qui voudront bien le favoriser de leur pratique.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine. Toute prescription sera remplie avec le plus grand soin et exactitude. MARCELLIN COTÉ & CIE.

31 juillet 1846.

En vente à la Librairie Canadienne

D'E. R. FABRE & CIE. NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE D'APRÈS L'ACADEMIE, Composé: tous les mots français, anciens et nouveaux, les termes des sciences, des arts et des métiers, les synonymes et les contraires; avec des exemples tirés des meilleurs auteurs français, et des notes pressées dans les manuscrits de RIVAROLI, et revu sur la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française.

Paris 1843, un fort volume in-8vo, Une St. Vincent No. 3. 11 août.

SITUATION DEMANDÉE.

UN jeune homme, parlant et écrivant les deux langues, française et anglaise, désirerait obtenir une situation comme écrivain, dans quelques bureaux de cette ville. Il fournirait les meilleurs recommandations. Il pourrait aussi remplir la fonction de Traducteur dans une Imprimerie.—S'adresser au bureau de la Revue Canadienne, ou à CHS. AUG. BRAULT, Notaire, 3, rue St. Joseph. Montréal, 16 juillet, 1846.

REFORMISTES, ATTENTION!

Procurez-vous cet ouvrage remarquable, écrit dans vos intérêts.

A VENDRE

CHEZ MM. ARMOUR ET RAMSAY RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER, UN PAMPHLET EN LANGUE ANGLAISE, SUR LES AFFAIRES DU CANADA.

Par un Canadien. Prix:—TRENTE SOUS. Montréal 31 juillet 1846.

HOTEL DONEGANA,

RUE NOTRE-DAME.

LE PROPRIETAIRE de ce MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT, sans égal dans ce pays, en offrant au public, ses remerciements pour l'encouragement libéral que son oncle (M. RASCO) et lui ont rencontré, durant les douze années qu'ils ont conduit l'établissement si bien connu sous le nom d'HOTEL RASCO, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de se transporter dans cette

SPLENDIDE MAISON,

RUE NOTRE-DAME.

Ci-devant appartenant à Wm. Bingham Esq. et la résidence des gouverneurs les lords Durham et Sydenham, la maison a été considérablement augmentée et montée avec toutes les commodités et toutes les recherches que le confort et le luxe peut désirer. La SITUATION est centrale, à une petite distance du champ de mars, de la Cathédrale, de l'Eglise St. Jacques, du Palais Episcopal, des Banques, des Bureaux du gouvernement, du Palais de Justice et des autres établissements publics. La beauté du site, et l'élévation sur laquelle l'Hôtel est bâti, lui donne beaucoup de lumière et beaucoup d'air; il commande de tous côtés une vue excellente, magnifique de la Cité, de la Rivière, de l'Isle St. Hélène de la rive opposée, de la Montagne et du paysage si pittoresque qu'il l'environne.

L'établissement a été meublé de fond en comble avec des MEUBLES, TAPISSERIES, TAPIS, TENTURES etc., TOUT NOUVEAU ET DU GENRE LE PLUS SOMPTUEUX ET LE PLUS FASHIONABLE digne de toutes les fêtes du PREMIER HOTEL de l'Amérique Britannique. On trouve dans la maison 6 chambres de bains et une Salle de Billard.

La TABLE sera toujours fournie de toutes les raretés de la saison, et en même temps que le propriétaire n'apportera rien pour satisfaire ceux qui voudront bien l'honneur de leur patronage, le grand nombre de personnes que l'étendue de son établissement lui permet de recevoir, fera que ses prix et charges seront très raisonnables. Des voitures sont toujours prêtes à conduire les voyageurs aux Bateaux à Vapeur, aux différents endroits de départ, aux Bureaux des Stages au Dilligence, et à aller les prendre à leur arrivée. Enfin le propriétaire actuel ne négligera rien pour rendre son établissement digne du patronage libéral qu'il a déjà reçu comme successeur de Rasco.

Montréal 19 Juin 1846. J. M. Donegana.

IMPORTATION DU PRINTEMPS.

LA MAISON HARKIN ET BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de modes et de fantaisies, pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera chez les NOUVEAUX FONDS un assortiment de plus de plus varié et de plus à la mode en fait de tissus.

Montréal, 12 juin 1846. HARKIN & BADEAUX, No. 140 rue Notre-Dame.

CHAPEAUX FASHIONABLES & LONDRES

LE Soussigné vient de recevoir par le Great Britain, Palmera et Lady Seaton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire.

Montréal, 31 juillet, 1846. ANDREW HAYES. Maison de Chapelrie de Londres Etellée en 1827, une porte à droite de la Place d'Armes 141 rue Notre-Dame.

MAGASIN DE MAISON BEAUDRY & FRERE.

LA MAISON BEAUDRY & FRERE vient de recevoir son assortiment du printemps de marchandises de FONDS et de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés, de France, d'Angleterre et d'Europe, ils ont surtout en main une belle collection de Châles de Satin et Cashmere, Etouffes à pantalons et à veste, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Bonnets avec les feuilles d'écrable et le castor.

Montréal, 31 juillet 1846.

HOTEL DALEY.

J. H. DALEY, [CI-DEVANT DE KINGSTON.]

ÉTANT venu se fixer à Montreal, à pris cet ETABLISSEMENT si bien connu comme l'HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le confort et tout l'aisance qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce royaume.

Les Chambres à coucher. Les Salons des Dames et des Messieurs. Les Vins. Seront toujours choisis avec la plus scrupuleuse attention quant à la qualité. Aucun autre que ceux qui seront de la plus fine et de la plus pure nature n'auraient été admis.

Après tout, peut-être n'est-il rien d'aussi nécessaire pour le confort des habitants d'un hôtel.

Que les soins les plus attentifs. Et sous ce rapport, on s'attend avec confiance que l'Hôtel DALEY sera sans rival. Un corps complet de garçons de Café, possédant toute perfection l'expérience de leurs devoirs, a été choisi avec beaucoup de soin à New-York, et placé sous la direction d'un chef très assidu.

Des Bains de différentes espèces. Seront toujours prêts sur les lieux; DES OMNIBUS. Seront toujours prêts pour l'arrivée et le départ des Diligences et Bateaux à Vapeur qui ont leur départ de cette ville et chaque partie du Continent Américain, sans de charges.

J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remerciements les plus sincères de l'encouragement distingué et libéral qu'il a reçu pendant si longtemps à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute son attention à leur confort. Montréal, 16 juin 1846.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT,

RUE COTÉ NO. 14. ON trouve constamment à cet ETABLISSEMENT, PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES de toutes espèces. Cette collection est la plus considérable à présent de l'Amérique. On invite le public à la venir visiter afin de pouvoir juger de l'étendue de cette collection.

ON NE PAYE RIEN POUR VOIR. Rue coté, derrière la Banque de Montreal. Montréal, 14 Juillet.

BESSE & FRÈRE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS, No 131, Rue Notre-Dame, PRÈS DE L'ÉGLISE ANGLAISE,

ONT l'honneur d'informer le public en général qu'ils viennent d'ouvrir leur MAGASIN au No 131, RUE NOTRE-DAME; leur FOND se compose d'une grande variété de MARCHANDISES d'utilité et de fantaisie, choisies avec le plus grand soin possible. Et ils ont le plaisir d'annoncer que leur magasin qu'ils mettront à servir le public ils méritent tout son encouragement.

Montréal, 30 juin 1846. STANISLAS DRAPEAU, Chef d'Atelier.

FAITES ATTENTION.

TAPIS A L'HUILE, M. A. LAFLAMME, No. 108 Marché à Four, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grands ouvrages, pour Chambre, Passage et Escalier, ainsi que pour tables, miroirs, etc., et autres Tapis et Soies Cires pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Capots et Mantoux, etc.

Montréal, 12 mai, 1846.

REFORMISTES, ATTENTION!

Procurez-vous cet ouvrage remarquable, écrit dans vos intérêts.

Par un Canadien. Prix:—TRENTE SOUS. Montréal 31 juillet 1846.